
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 728 DU 24 JANVIER 2024
portant autorisation d'extradition du nommé **Odiase Vincent OSARODION** vers l'Italie.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013 portant code de procédure pénale en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2018-14 du 02 juillet 2018, la loi n° 2020-23 du 29 septembre 2020 et la loi n° 2022-19 du 19 octobre 2022 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** l'arrêt n° 016/CH-INSTRUCTION/2023 du 21 août 2023 de la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Cotonou ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux , Ministre de la Justice et de la Législation,

DÉCRÈTE

Article premier

Est ordonnée, en application des dispositions des articles 727 et 732 de la loi n° 2012-15 du 18 mars 2013, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale en République du Bénin, l'extradition de monsieur **Odiase Vincent OSARODION**, de nationalité nigériane, pour être remis entre les mains des autorités compétentes de la République d'Italie.

Article 2

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 24 janvier 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. -

Le Ministre des Affaires étrangères,



Olushegun ADJADI BAKARI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MAE : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSÉ : 1 ; JORB : 1.